

DECRET N° 79/358

DU 30/06/79

portant nomination de Monsieur DIAMOUANGANA Jean, Ingénieur d'Agriculture, en qualité de Directeur Général de la Recherche Scientifique.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 78/166 du 03.03.78 portant nomination de Monsieur DIAMOUANGANA Jean, en qualité de Directeur des Affaires Scientifiques et techniques au Secrétariat Général à la Recherche Scientifique ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE

Article 1er.- Monsieur DIAMOUANGANA Jean, Ingénieur d'Agriculture précédemment Directeur des Affaires Scientifiques et Techniques au Secrétariat Général à la Recherche Scientifique est nommé Directeur Général de la Recherche Scientifique.

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 JUIN 1979

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil des
Ministres

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de la Culture, Arts et Sports,
Chargé de la Recherche Scientifique,

Le Ministre des Finances,

J.B. TATI-LOUYARD

Henri LOPE S.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux